



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREGUNC

Arrondissement de Quimper – Département du Finistère

Séance du 29 septembre 2026

2026/09/29-10

|                                                                                                      |                                   |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|----|
| Objet :                                                                                              | Nombre de conseillers en exercice | 29 |
| Avenant n°1 au marché de travaux de construction d'une chaufferie biomasse et d'un réseau de chaleur | Nombre de présents                | 25 |
|                                                                                                      | Nombre de votants                 | 29 |

Par suite d'une convocation en date du 23 septembre 2026, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie le **29 septembre 2026 à 19 h 00**, en séance publique sous la présidence de

**Monsieur BELLEC Olivier**

### Etaient présents

BELLEC Olivier – BRAESCU ANDRIEU Morgane – CARDUNER Didier – LESCA Véronique – LALLEMENT Dominique - MARREC Gauthier – GEORGES Valérie – LE GRAND Bruno – NAVINER Marylène – LE DUC Didier – DREAU Liliane – DAGORN Nicolas - LAFFORGUE Valérie - JOUTEL Florian – GUEZENEC Elise – BORDENAVE Bruno – BOSSER GODREAU Véronique – AUDET Olivier – LE FLOC'H Véronique - ROBIN Yves – MIALON Dominique - GRANDIL Gwenaëlle – LE CLERC'H David – GUISNEL Alain – MESTRIC Manuella

### Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom

LE GOC LE SAGER Fabienne à BRAESCU ANDRIEU Morgane  
GIRARD Gwénaëlle à GUEZENEC Elise  
FRENE Barbara à LESCA Véronique  
KRAUS Jean-Paul à LE DUC Didier

### Absent(e)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### Secrétaire de séance

LE DUC Didier

Monsieur le Maire indique que dans le cadre des travaux de construction d'une chaufferie biomasse et d'un réseau de chaleur, la Commission d'Appel d'Offres du 20 octobre 2025 avait prononcé les attributions suivantes :

- Lot 1 « Gros œuvre » à l'entreprise RENE JONCOUR pour sa solution de base d'un montant de 158 400 € TTC ;
- Lot 2 « Charpente – Menuiserie » à l'entreprise MCA SCOP pour sa solution de base d'un montant de 20 400 € TTC ;
- Lot 3 « Couverture » à l'entreprise AEB pour sa solution de base d'un montant de 24 000 € TTC ;
- Lot 4 « Métallerie – Serrurerie » à l'entreprise CTIS pour sa solution de base d'un montant de 41 706,22 € TTC ;
- Lot 5 « Aménagements intérieurs » à l'entreprise RODRIGUEZ GEGO pour sa solution de base d'un montant de 13 329,25 € TTC. Lors de la demande habituelle des pièces d'attribution, l'entreprise en situation de redressement judiciaire n'a pas pu fournir l'attestation sociale réglementaire. Par ailleurs, le délai d'exécution prévisionnel des travaux de ce lot 5 allant au-delà de la période de redressement de l'entreprise, il n'a pas été possible de lui notifier le marché ;
- Lot 6a « Terrassement VRD – Bâtiment » à l'entreprise EIFFAGE pour sa solution de base d'un montant de 56 665,20 € TTC ;
- Lot 6b « Terrassement – VRD réseau de chaleur – canalisations du réseau de chaleur » à l'entreprise ETPA pour sa solution de base d'un montant de 478 945,68 € TTC ;
- Lot 7 « Thermiques et fluides, CFO – CFA Régulation » à l'entreprise SANITHERM pour sa solution de base et la PSE 06 « Maintenance des installations » d'un montant de 1 073 907,34 € TTC ;
- Lot 8 « GTC Automatismes » à l'entreprise JPA AUTOMATISME pour sa solution de base et la PSE 06 « Maintenance des installations » d'un montant de 70 784,40 € TTC.

Au cours de la réalisation des travaux, certaines adaptations se sont révélées nécessaires afin de tenir compte des conditions d'exécution du chantier et des besoins techniques identifiés, nécessitant la passation d'un avenant.

Tout avenant financier en plus-value supérieure à 5 % du montant initial du marché requiert un avis préalable de la Commission d'Appel d'Offres et une délibération du conseil municipal autorisant le Maire ou son représentant à signer et notifier ce type d'avenant.

A ce titre, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 14 septembre 2026 a été invitée à émettre un avis sur la passation d'un avenant n°1 relatif aux travaux du lot 6b "Terrassement VRD - réseau de chaleur – canalisations du réseau de chaleur", passé avec l'entreprise ETPA.

Montant initial du marché : 399 121,40 € HT, soit 478 945,68 € TTC.

L'avenant proposé se décompose en 2 parties :

- Des travaux de surlargeur des tranchées pour permettre le passage d'une fibre (Cette prestation n'avait pas été intégrée aux pièces du marché lors de la consultation des entreprises), amenant une plus-value de 24 940,20 € HT ;
- Des travaux supplémentaires liés à l'utilisation d'un brise-roche hydraulique (BRH), rendue nécessaire par les conditions géologiques rencontrées lors de l'ouverture des tranchées. Les travaux de terrassement ont conduit à rencontrer des zones rocheuses nécessitant l'utilisation d'un brise-roche hydraulique (BRH). Si la nature granitique du sous-sol de la commune de Trégunc était connue, il n'était pas possible, avant l'ouverture des tranchées, de déterminer avec précision le linéaire concerné, la profondeur des zones rocheuses et, en conséquence, la durée et l'importance de l'utilisation du BRH.

La quantité de travaux correspondante n'a ainsi pu être précisément déterminée qu'au fur et à mesure de l'ouverture des tranchées et de la constatation des conditions réelles rencontrées sur le chantier. La plus-value relative à ces problématiques techniques est de 35 000,00 € HT.

Au global, l'avenant n°1 est de + 59 940,20 € HT, soit une plus-value de 15,02 % du montant initial de ce marché.

Montant du marché après avenant n°1 : 459 061,60 € HT, soit 550 873,92 € TTC.

L'avenant n°1 a reçu un avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 14 septembre 2026.

**Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 14 septembre 2026 ;**

**Vu l'avis favorable de la commission administration générale du 22 septembre 2026 ;**

**Ayant entendu le rapporteur ;**

**Après en avoir délibéré ;**

**Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant n°1 au marché n°25-24-15 - lot 6b "Terrassement VRD - réseau de chaleur – canalisations du réseau de chaleur", des travaux de construction d'une chaufferie biomasse et d'un réseau de chaleur, et à le notifier à l'entreprise ETPA.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 30 septembre 2026

LE MAIRE

Olivier BELLEC

